

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025 – 91

MARCHE DE TRAVAUX

Renouvellement de vannes de réseau d'eau potable

Le Maire de la Commune de THIERS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la consultation passée sans publicité ni mise en concurrence en raison du montant inférieur à 40.000 € HT ;

**Considérant** que la Ville de THIERS souhaite procéder au renouvellement des vannes de son réseau d'eau potable ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recourir aux services d'un prestataire en capacité de mener à bien ces travaux relatifs au réseau d'eau potable ;

**Considérant** la proposition de l'entreprise SCIE PUY-DE-DÔME (63120 COURPIERE) pour un montant total de 9 267,75 euros Hors Taxes (HT).

DÉCIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Un marché de travaux pour procéder au renouvellement des vannes du réseau d'eau potable, est conclu avec l'entreprise SCIE PUY-DE-DÔME (63120 COURPIERE) pour un montant total de 9 267,75 euros Hors Taxes (HT).

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité,
- sera transmise aux régisseurs.

Fait à Thiers, le

04 DEC. 2025

Le Maire,

  
Stéphane RODIER

